

dissimulation de malfaçon sur voiture sans permis occasion

Par karoul, le 13/10/2011 à 14:11

Bonjour, en Fevrier 2011 j'ai acheté une voiture sans permis dans un garage. Très rapidement des problèmes de fonctionnement du véhicule sont apparus(3 jours plus tard). Au bout d'un mois qu'il avait la voiture dans son garage et après avoir essayer tous les jours de la récuperer (car elle n'était toujours pas réparée), j'ai demandé le remboursement de la voiture ou l'échange, et il a toujours refusé. Ensuite il nous dit avoir remplacé le moteur sous garantie(aucune facture) + d'autres réparations. j'avais une garantie de 3 mois sur le véhicule mais la voiture est restée bloquée 6 mois au garage. J'ai été tous les jours au garage pendant cette période pour essayer de la récupérer. Quand, un jour, mi-juillet 2011 j'ai enfin récupéré la voiture. Il m'a fait une garantie de 3 mois sur le moteur seulement. Aujourd'hui en mettant en vente mon véhicule je me suis rendu compte que le réservoire, le câble compteur, le système de freinage, soudure sur le chassis et d'autres avait été bidouillé avec des malfaçons qui aurait pu, si j'avais utilisé le véhicule de façon régulière (j'ai du parcourir 20km maximum), etre très dangeureux pour moi et pour les autres. Je n'ai pas réussi à le joindre de nouveau depuis juillet car il doit filtrer mes appels et son garage n'existe plus à l'adresse qui était la sienne jusqu'à présent. Je me retrouve donc avec cette voiture qui n'a jamais fonctionné correctement et qui aurait pu faire de lourd dommage. Est ce que quelqu'un pourrait me dire si j'ai une chance un jour d'avoir gain de cause? Je vous remercie pour votre réponse.

Par razor2, le 13/10/2011 à 14:47

Bonjour, il vous revient de faire éventuellement expertiser ce véhicule en informant votre vendeur de la tenue de cette expertise, le tout bien sur en LRAR, avant d'entamer peut-être, selon le rapport d'expertise, une procédure au civil contre lui.

Par karoul, le 14/10/2011 à 09:56

Je vous remercie pour votre réponse. Cependant nous n'arrivons plus à le joindre depuis déjà 3 mois et sa société a également disparu... Pensez que je puisse faire expertiser la voiture sans avoir à le mettre au courant? Encore merci.

Par razor2, le 14/10/2011 à 19:33

Il vaudrait mieux, pour que cette expertise ait un poids et soit considérée comme contradictoire, que le vendeur en soit préalablement informée...

Par karoul, le 17/10/2011 à 08:55

Nous n'avons plus qu'à le retrouver alors... Je vous remercie de m'avoir éclairer.